

AVIS N° 2001-09

du 31 mai 2001

CONTRIBUER A UNE MEILLEURE GOUVERNANCE EN ILE-DE-FRANCE - De l'efficacité en démocratie

Présenté au nom du bureau

par M. Daniel RABARDEL

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Jean-Claude BOUCHERAT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Vu :

- Le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une section de la prospective et de la planification au Conseil économique et social d'Ile-de-France et les articles 63 à 69 du règlement intérieur ;
- La décision prise par le bureau du 7 juillet 1999 de mettre à l'étude la question de la gouvernance en Ile-de-France et celle du 3 novembre 1999 d'approuver la note de cadrage sur ce thème présentée par la section de la prospective et de la planification ;
- Le rapport et l'avis " Prospective, débat, décision publique " présentés au nom de la commission spéciale du plan devant le Conseil économique et social le 8 juillet 1998 par M. Jean-Paul BAILLY ;
- Le rapport et l'avis " La décentralisation et le citoyen " présentés au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire devant le Conseil économique et social le 21 juin 2000 par Mme Claudette BRUNET-LECHENAULT ;
- Le rapport de la commission de concertation sur les perspectives de la France présidée par M. Jean-Michel CHARPIN en date du 6 juillet 2000 ;
- Le rapport " Refonder l'action publique locale " de la commission pour l'avenir de la décentralisation présidée par M. Pierre MAUROY remis au Premier ministre le 17 octobre 2000 ;
- L'avant-projet de loi relatif à la démocratie de proximité et aux institutions locales en date du 2 avril 2001 ;
- Le rapport relatif au " devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 : société-rayonnement-compétitivité " présenté au nom de la section le 21 septembre 1995 par Mme Anne CANCELLIERI et l'avis n° 95-10 présenté au nom du bureau par M. Gérard LE GALL ;

- Le rapport relatif à “ la contribution de la région Ile-de-France à une stratégie nationale de développement durable ” présenté au nom de la section le 31 octobre 1996 par M. Jean ROBERT et l’avis n° 96-10 présenté au nom du bureau par Mme Monique LORENCEAU ;
- Le rapport “ Vivre en Ile-de-France en 2025 ” présenté au nom de la section le 24 juin 1999 par M. Louis GUIEYSSE et l’avis n° 99-08 présenté au nom du bureau par Mme Christine CHAUVET ;
- Le rapport relatif aux projets de schémas de services collectifs présenté au nom de la commission des finances et du plan le 25 avril 2001 par M. Michel FEVE et l’avis n° 2001-06 correspondant ;
- L’ensemble des travaux du Conseil économique et social d’Ile-de-France, en particulier ceux portant sur les questions de planification, de transports et d’aménagement ;
- Le rapport “ Contribuer à une meilleure gouvernance en Ile-de-France - De l’efficacité en démocratie ” présenté au nom de la section de la prospective et de la planification par M. Jean ROBERT ;

CONSIDERANT :

- La complexité des structures territoriales dans notre région et la multiplicité des financements croisés ;
- L’évolution des compétences des conseils régionaux, niveau adapté à une bonne gouvernance de l’aménagement du territoire ;
- Le développement de l’intercommunalité, facteur de solidarité et de péréquation des moyens entre collectivités mais parfois source d’éloignement des centres de décisions pour les administrés ;
- La sensibilité accrue des citoyens aux problèmes d’environnement et de développement durable ;
- La place qui doit être accordée au mouvement associatif pour assurer le relais de la population au plus près de ses préoccupations ;
- L’action au niveau régional des partenaires sociaux désignés par leurs organisations interprofessionnelles représentatives : acteurs économiques et

sociaux essentiels dans des domaines comme l'aménagement, l'emploi, les transports, le logement, la formation professionnelle, la santé, etc., au sein de la société civile ;

- Le rôle essentiel des CESR, représentation institutionnelle de la société civile auprès des conseils régionaux, comme lieu de dialogue et de proposition en direction des élus.

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

ARTICLE UNIQUE :

Le CESR adopte le rapport de la section de la prospective et de la planification consacré à la gouvernance en Ile-de-France.

* * * * *